

Assises 2022 : Devenir vérificateur des Reportings Durabilité/ESG - Quelles sont les clés de la réussite ?

Nouveau Formation nationale

Depuis la loi NRE en 2001, les Reportings Durabilité/ESG n'ont cessé de s'imposer au sein des entreprises sous l'impulsion des dispositifs légaux et réglementaires, de la prise de conscience des parties prenantes et de la demande du marché.

Millesime	2022-2023
Type	Présentiel
Durée	1h30
Réf.	02.02ACT0027.22

La vérification par un organisme tiers indépendant (« OTI ») des Reportings Durabilité/ESG constitue un élément clé dans le dispositif pour permettre fiabilité, comparabilité, image fidèle et compréhensibilité aux données publiées. C'est le cas aujourd'hui, notamment, pour les déclarations de performance extra-financière (« DPEF) ou la qualité de société à mission d'une entreprise et demain pour le reporting d'informations de « durabilité » (traduction française de « Sustainability reporting ») prévu par la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

En France, le champ des entités concernées par la CSRD est estimé à 8 000. Le projet de directive prévoit que le Reporting Durabilité s'étende progressivement, entre 2024 et 2026, des grandes entreprises telles que définies dans la Directive comptable respectant certains seuils aux PME cotées, lesquelles devront fournir des informations sur leur chaîne de valeur. Les PME seront touchées donc par capillarité.

Cette formation vous permettra de mesurer les enjeux liés aux missions de vérification des Reportings Durabilité/ESG et obtenir les clés de réussite pour devenir vérificateur « Durabilité/ESG ».

Vous êtes concernés

- Commissaire aux comptes
- Directeur de mission CAC
- Chef de mission CAC
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC

Objectifs professionnels

Actualité

- Comprendre les enjeux liés au développement des missions de vérification des Reportings Durabilité/ESG
- Connaître les clés de réussite pour devenir vérificateur « Durabilité/ESG »

Questions traitées

- Pourquoi développer des missions de vérification des Reportings Durabilité/ESG ?
- Quel est l'environnement légal et réglementaire lié à ces missions ?
- Quelles sont les conditions pour réaliser ces missions ?
- Quelles compétences acquérir, comment les maintenir et les développer ?
- Développer ces missions Durabilité/ESG, quelle valeur ajoutée pour nos cabinets ?
- Quels retours d'expérience de la part des cabinets effectuant déjà des missions de vérification des DPEF et de la qualité de société à mission ?

Lors de la formation, des représentants de cabinets ayant fait le choix de se lancer dans ces missions Durabilité/ESG viendront apporter leurs témoignages pratiques.

Bénéfices pour les participants

Les questions sociales, environnementales et de gouvernance sont au cœur des priorités des consommateurs, des entreprises, des investisseurs, des banques et des gouvernements du monde entier. L'allocation des capitaux joue un rôle important dans la construction de l'avenir de la société de demain et les entreprises sont au cœur de ce changement.

Les auditeurs, trésoriers, contrôleurs, directeurs financiers, planificateurs financiers et autres fonctions doivent comprendre les interconnexions entre la finance et développement durable.

Les évolutions réglementaires, et notamment l'abaissement des seuils, offrent l'opportunité aux cabinets de toutes tailles de mener des vérifications des Reportings Durabilité/ESG de ces sociétés. Ces missions seront, par ailleurs, le moyen de renforcer l'attractivité des cabinets auprès des collaborateurs et des clients, à condition de saisir les offres de formation dès à présent.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Actualité

Pour toute question relative aux modalités de suivi de la formation par des personnes en situation de handicap, merci de contacter cnccservices.formation@cncc.fr

Moyens pédagogiques et d'encadrement

- Le support pédagogique, composé d'un diaporama, est conçu avec le plus grand soin et est sous format dématérialisé, accessible après la session dans l'onglet « mes sessions » de l'espace personnel des participants (espaces.jinius.fr). Il permet aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :
 - Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
 - Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des commissaires aux comptes, reconnus pour leur maîtrise technique, ayant initié la démarche d'accréditation de leurs propres cabinets et menant personnellement des missions en tant qu'OTI ou réalisant des travaux sur des informations environnementales ou sociales dans le cadre de demandes volontaires de la part d'entreprises, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- A l'issue de la formation, le participant devra se rendre dans l'onglet « sessions terminées » de son espace personnel (espaces.jinius.fr) pour :
 - Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 5 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 4 bonnes réponses sur 5. Ce test est disponible pendant 8 jours calendaires
 - Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Les réponses reçues font l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées
 - Télécharger son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
 - Accéder au support pédagogique